

Les infos

Vendredi 27 janvier 2006



LES COPAINS D'ABORD

Répondant à une lettre de la secrétaire du CCE, les élus du CE des Services Centraux ont été consultés sur la mise en place d'une convention permettant de faire bénéficier des activités sociales et culturelles, les salariés non SG du CCE. Mis à part le fait qu'il n'existe pas de subvention patronale pour les financer comme il se doit, et que c'est le CCE qui verserait une partie de la manne financière versée par la direction de la SG (pour le personnel SG), ce « petit geste » risque de faire tousser une fois de plus les nouveaux embauchés qui restent exclus pendant leur première année à la SG et aussi les salariés de la sous-traitance, parias des activités sociales mais aussi du droit social... Le vote final fut unanimement favorable, hormis la CGT qui a refusé de participer à ce simulacre de consultation. En effet, comment expliquer honnêtement qu'une dizaine de salariés doivent bénéficier de ce qu'un millier de jeunes embauchés et quelques 6000 sous-traitants restent privés ? A part par la camaraderie.

EVALUATION

Il semble décidément bien difficile de faire respecter les règles pour la rédaction des évaluations annuelles. Prévu explicitement par la convention collective, un entretien doit se tenir préalablement à la rédaction de l'évaluation, et la CGT avait dû beaucoup

insister pour que la DRH adresse un rappel aux responsables dans ce sens. Malgré ce rappel, de nombreux agents ont encore à subir une évaluation expédiée au plus vite. Encore une fois, la CGT est intervenue auprès de la DRH lors de la réunion de la commission sociale du CCE la semaine dernière. A notre demande, le site RH devrait être mis à jour avec une nouvelle instruction qui ne laisse plus de doute sur le sujet.

CE N'EST QU'UN DÉBUT

De son côté, le CHS du CCE a pris connaissance des statistiques sur les « agressions commerciales » relevées en 2005. Il s'agit en fait de l'appellation des agressions commises par des clients sur du personnel. 38 agressions ont été recensées et inscrites sur le « registre des incidents bénins », c'est vrai qu'une baffe fait moins mal qu'un revolver ! La CGT a demandé que ces agressions fassent l'objet d'une déclaration d'accident du travail (même sans qu'il y ait arrêt). La direction semble d'accord. Il a fallu près de 3 ans d'efforts pour que ces formes d'agressions commencent à être prises en compte, on peut donc se féliciter que des progrès soient faits dans ce sens.

FIN ANNONCÉE

Le congé projet va disparaître. Les dernières demandes seront traitées jusqu'à décembre 2006, puis la formule disparaîtra pour cause d'insuccès global. Il faut dire que le congé devait servir à faire croire que l'herbe est plus verte ailleurs, ce qui, en ces temps de vaches maigres est une gageure ! Nous l'enterrerons avec une petite vacherie, de circonstance, en rappelant qu'il a servi aussi à d'éminents responsables revenus ensuite au bercail pour vérifier que leurs qualités de chef d'entreprise étaient insuffisantes pour être viables à l'extérieur.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT